

Décision

Générale

colonial

Décision n° 219 du 13 février 1946 :

n° 219

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 février 1946

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro

28 février 1946

TEXTE INTÉGRAL

Mme Thomas (Yvonne), en religion Sœur Marie-Fernand, a été engagée, à compter du 10 janvier 1946, en qualité d'infirmière auxiliaire de 2e catégorie, à solde journalière. Mme Adam (Cécile), en religion Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, a été engagée, à compter du 1er février 1946 en qualité de lingère auxiliaire de 3e catégorie à salaire journalier. L'une et l'autre ont été affectées à l'hôpital colonial de Djibouti.